



Madame Lise Thériault
Députée d'Anjou–Louis-Riel
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2^e étage, bureau 2.53
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Députée,

Vous avez présenté à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition demandant la modification de certaines dispositions législatives en matière d'hypothèque légale de la construction.

Nous sommes, tout comme vous, sensibles aux enjeux et aux problématiques en la matière. Comme nous l'avons mentionné lors de la dernière étude des crédits, les hypothèques légales de la construction soulèvent d'importants questionnements quant à leur caractère occulte, et des travaux sont nécessaires.

Nous analysons actuellement les différentes pistes de solution avec sérieux, et ce, dans l'optique de mieux protéger les particuliers propriétaires d'immeubles résidentiels, tout en laissant aux acteurs de l'industrie de la construction la possibilité de recouvrer leurs créances.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, nos salutations distinguées.

SIMON JOLIN-BARRETTE